



Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de Martinique (PPDGM)

Mise en œuvre et suivi

CCES du 07 janvier 2022



ORDRE DU JOUR

- Ouverture
- Tour de table
- Discussion et approbation CR réunion CCES du 19/02/2019
- Présentation rapport annuel de suivi du Plan :
 - *Rappels du PPGDM*
 - *Suivi des installations*
 - *Suivi des indicateurs et des actions*
 - *Synthèse de l'avancement*
 - *Suivi du Plan d'actions en faveur de l'économie circulaire*
- Evolutions réglementaires
- Perspectives :
 - *Modalités de suivi du Plan*
 - *Poursuite de la mise en œuvre et de l'animation*

LE PPGDM : rappels

- ❖ **document réglementaire** élaboré par la CTM en concertation avec les acteurs des déchets du territoire et la CCES
- ❖ concerne **tous les déchets** : dangereux, non dangereux et inertes, ménagers et professionnels
- ❖ vise à **coordonner** à l'échelle de la Martinique **les actions entreprises** par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets
- ❖ **opposable** aux personnes morales de droit public et à leurs concessionnaires (Art L.541-15 du Code de l'environnement).
 - **Approuvé par l'Assemblée Plénière de la CTM le 26/11/2019**
- ❖ Plan **ambitieux** mais à la hauteur des attentes et des besoins de la Martinique.
- ❖ Objectifs réglementaires très **contraignants** pour le territoire avec des échéances proches (2025 et 2031).
- ❖ Nécessite **l'implication active de tous les acteurs** et une capacité d'adaptation de tous les martiniquais à **des nouveaux comportements** pour améliorer collectivement le cadre de vie.

LES PRIORITÉS DU PLAN

- respect de la **hiérarchie des modes de traitement**
- gestion de **proximité**
- **communication** cohérente et efficiente
- amélioration de la **connaissance des gisements** de déchets

ANIMATION :

- **Rencontres territoriales**, groupes de travail et/ou comités de pilotages des études sur les problématiques relevées par le Plan (*fiscalité, optimisation des collectes, gestion des déchets problématiques en fin de vie, ..*)
- **Réunions avec les acteurs concernés** sur les thématiques :
 - Fluides frigorigènes / BTP (reprise des matériaux de distributions)/Tri et collecte des professionnels (ZAE, ..) /VHU

SUIVI :

- Sur la base **d'indicateurs de suivi définis**
- Effectué par **l'Observatoire de la Transition Ecologique et Energétique de Martinique** et le **Comité de Suivi du Plan** à mettre en place
- Avec la présentation d'un **rapport annuel à la Commission Consultative** d'Elaboration et de Suivi du Plan comprenant notamment le suivi des installations et des indicateurs

LES OBJECTIFS RETENUS

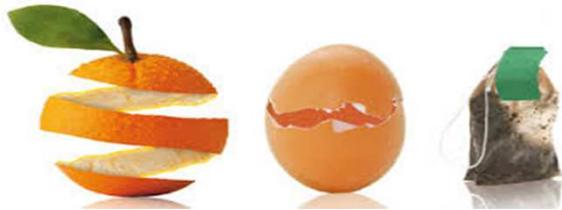
Objectifs de réduction des déchets

- - **10%** de déchets ménagers et assimilés en 2025
- -5% de déchets d'activités économiques en 2031
- réduction des déchets dangereux collectés en mélange avec les autres déchets
- limitation de la production des déchets du BTP



Objectifs de valorisation en 2025

- 65% pour les déchets non dangereux et non inertes
- 70% pour les déchets issus du BTP



Objectifs en matière de traitement

- - 30% de déchets en stockage en 2030 et - 50% en 2035 par rapport à 2010
- Arrêt de l'incinération sans valorisation énergétique

LES INSTALLATIONS DE COLLECTE/TRANSFERT

18 existantes / 16 prévues

En cours :

- 1 déchèterie (*Lamentin*)
- 1 quai de transfert attente de maîtrise du foncier (*Céron*)
- 1 ressourcerie (*Robert*)
- 2 projets de recyclerie /ressourcerie communautaire (Centre et Sud)

A faire :

- 8 déchèteries publiques
- 3 déchèteries professionnelles
- 1 quai de transfert (Nord)



LES INSTALLATIONS DE VALORISATION MATIÈRE

10 DNDNI et 8 DD existantes
3 prévues

Réalisé /en cours :

1 plateforme de tri et broyage d'encombrants et déchets d'entreprises (*Petit Galion*)

1 centre de maturation des mâchefers (2022)

centre de tri des textiles, linges et chaussures : 3 petites unités (2022)

A faire :

création ou adaptation du centre de tri de Ducos (*en attente de l'application de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques*)



LES INSTALLATIONS DE VALORISATION ORGANIQUE

8 existantes/ 11 prévues

Réalisé/ en cours :

1 Pré-Traitement Mécano-Biologique de *Petit Galion*

Extension des capacités des PF de compostage *TerraViva et Holdex*

1 unité de stérilisation des sous-produits animaux (2022)

1 PF de broyage des déchets verts (DV) (*Trompeuse*)

A faire :

1 PF de broyage DV (*St Pierre*)

2 PF de compostage DV

Extension de Céron/unité de préparation de biomasse

2 à 3 unités de traitement des MV

1 unité déshydratation des boues

Acceptation des MV sur 3 STEP

→ **Réflexion pour définir une stratégie globale « DV » en Martinique**



LES INSTALLATIONS DE REGROUPEMENT ET TRAITEMENT

4 existantes / 7 prévues

En cours :

1 unité de préparation CSR
(*projet*)

2 unités de valorisation CSR
(*projet*)

A faire :

1 installation de préparation
de CSR /CDD

1 Alvéole de stockage dédiée
au plâtre (*étude à lancer*)

1 ou plusieurs installations de
stockage des déchets inertes

2 installations de transit de
déchets d'amiante



LES INSTALLATIONS À CRÉER OU À ADAPTER

EN RESUME:

- Sur les **38** nouvelles installations prévues par le PPGDM, **3 réalisées** et **6 projets en cours** pour un coût total connu d'environ **52 M€**
- **D'ici 2031, 29 installations à construire** (12 collecte/ 13 valorisation matière, organique et énergétique/4 stockage) pour un montant estimé à **+ de 100 M€**
- **Travaux d'amélioration de l'IUOM à finaliser**
- Saturation ISDI Morne Doré d'ici 2024/ **Recherche autre site de stockage d'inertes**

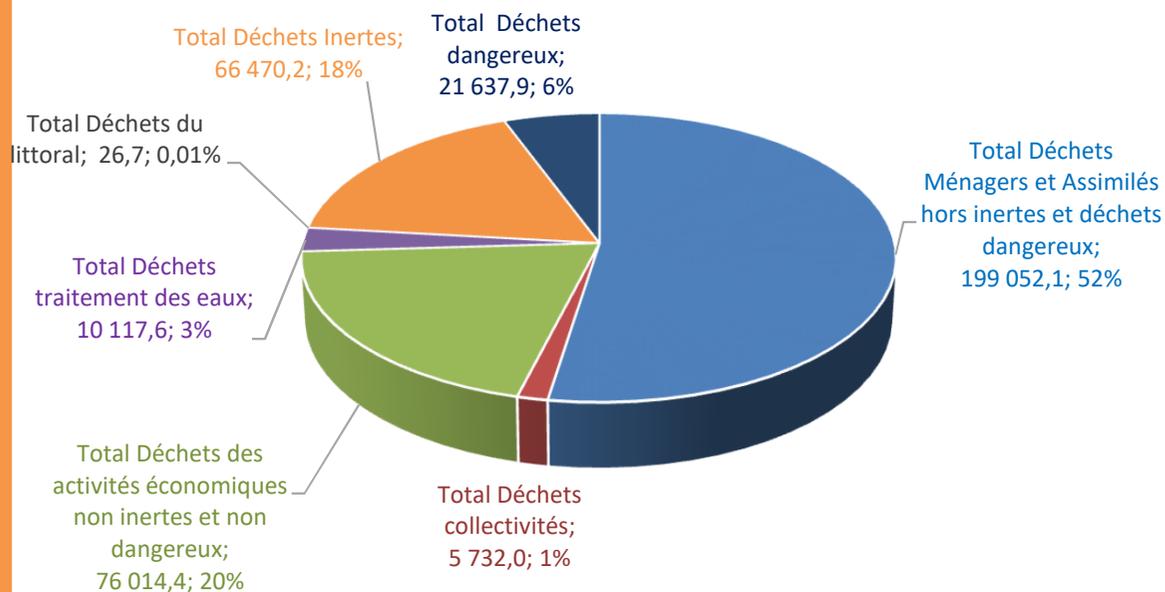


LA PRODUCTION GLOBALE DES DECHETS EN 2019

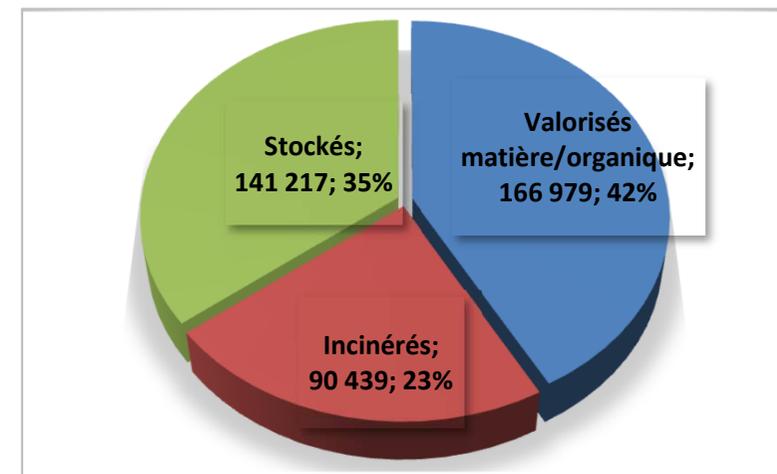
405 676 t collectées

379 051 t identifiées sur les installations

26 625 t en réemploi /prétraitement

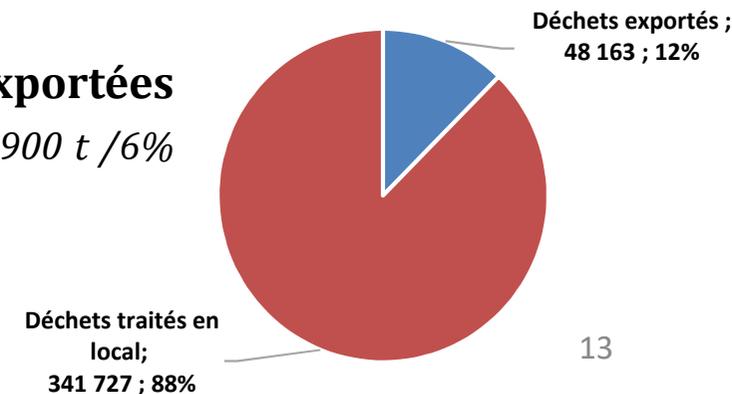


42 % valorisés



➔ **1 042 kg /hab. soit une réduction de 30 kg et 3 % (1 072 kg en 2016)**

48 163 t exportées soit 12% (34 900 t /6% en 2016).



PREVENTION : REEMPLOI / REUTILISATION

- ✓ **Env. 45 actions** de sensibilisations/communication autour du réemploi, de la réutilisation, des ressourceries et contre l'obsolescence programmée **réalisées** par les EPCI, les associations et les acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour environ **1,2 M€**
- ✓ 7 conventions entre déchetteries et structures de réemploi
- ✓ 1 ressourcerie ouverte

➤ 1 160 t de déchets détournés

Actions/ Types de flux	Quantités évitées/ réparées	Quantités réemployées
TLC		176 t
Pneus		674,2 t
DEEE	3,074 t	
EIT	136 t	168 t
Biodéchets (composteurs individuels)		2, 3 t



Actions réalisées et à poursuivre :

- **Communication** réemploi et sensibilisation à l'achat durable
- Accompagnement des initiatives d'upcycling
- Développement des **formations** pour les filières du réemploi, tri et du recyclage des déchets
- **Récupération des invendus** des grandes surfaces
- **Multiplication des points de dépôts potentiels** par notamment la récupération en déchèteries (conventions avec les structures ESS, ...)
- Mise en place d'un **centre local de pièces détachées** de seconde main pour la réparation des DEEE
- Mise en œuvre d'une **Démarche Ecologie Industrielle Territoriale**

PPGDM

DEMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT) EN MARTINIQUE

PTSI : Programme Territorial de Synergies Inter-Entreprises

Un des 7 piliers de
l'économie circulaire

Un **réseau** d'acteurs qui vont
engranger des gains:

- Économiques
- Environnementaux
- Sociaux

Composante **territorialisée**
de l'EC : conçue pour
s'appliquer aux territoires

Dédiée exclusivement aux
acteurs économiques :
associations, entreprises,
collectivités, administrations

Intelligence collective
(« *bottom up* »)

Mettre en œuvre des
synergies de **substitutions**
ou de **mutualisations**

Des solutions **tout au long**
de la chaîne de valeur

L'EIT réconcilie écologie, économie et performance !

1) L'Écologie Industrielle et Territoriale, c'est quoi ?



Impact sur le modèle économique des entreprises:

- **49** entreprises participantes, **41** synergies concrétisées
- **287 559 €** d'économies, **21 690 €** de nouveau business
- Contribution à l'employabilité de nombreux salariés



Impact sur les ressources:

- **850** ressources enregistrées
- **133T** de matières premières économisées
- **168T** de matières réemployées
- **5T** de matières recyclées
- **136T** de réduction de déchets



Impact sur le territoire:

- **368 m²** de foncier mutualisé/préservé
- **2 357T** de CO₂ évités (éq. de 786 A/R Paris-FdF)

L'EIT réconcilie écologie, économie et performance !

Exemple de synergie accompagnée



Des résultats à quatre niveaux




Gains
environnementaux

Plus de 9 tonnes
de CO2 évitées


Gains économiques

12 000€ d'économies


Nouveau Business

Près de 20 000 €
de revenus supplémentaires


Gains sociaux

17 emplois sécurisés + 1
emploi créé

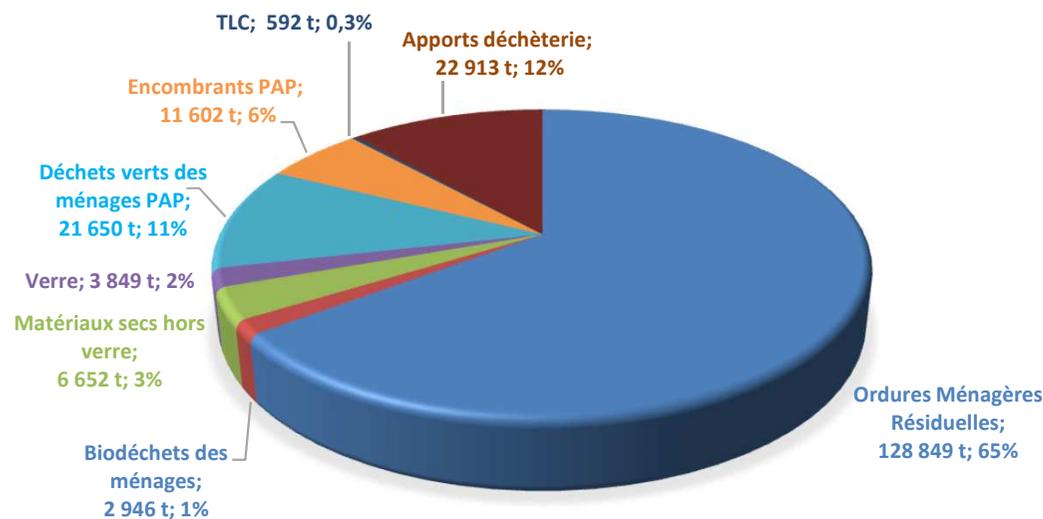
Evaluation pour
les 3 acteurs

DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES (DNDNI)

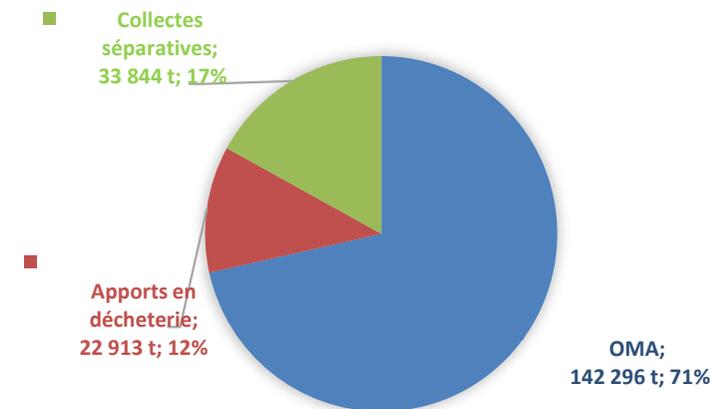


LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

En 2019, 199 232 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectées par le service public



Répartition des DMA 2019 = 2016



-> **-1.3% par rapport à 2016** (baisse tonnages d'encombrants en porte à porte, tout-venant et déchets verts en déchetteries)

→ **augmentation de la production /hab. : 548 kg/an/hab.** soit + **5%** (diminution des tonnages de DMA et de la population)

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DNDNI)

Déchets ménagers et assimilés (DMA)

2019 : 199 232 t soit 548 kg/an/hab

2016 : 201 832 t soit 523 kg/an/hab.

Ordures ménagères et assimilées (OMA)

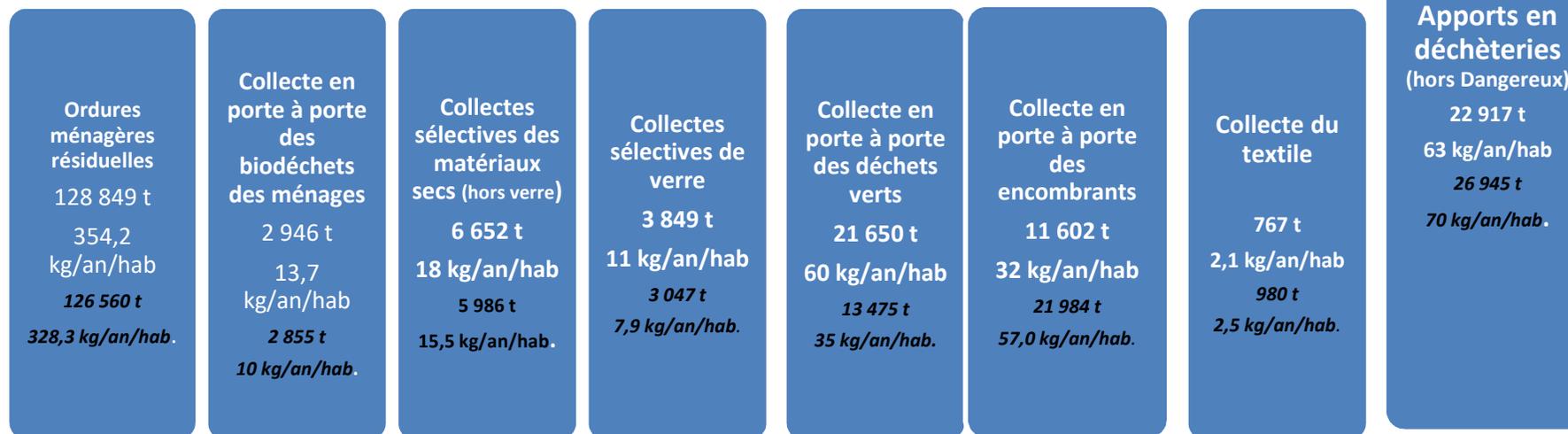
2019 : 142 295 t soit 391 kg/an/hab.

2016 : 138 448 t soit 359 kg/an/hab.

Collectes séparatives

2019 : 33 844 t soit 93 kg/an/hab.

2016 : 36 439 t soit 95 kg/an/hab.



+

Par rapport à 2016 :

-

- +1,8% **OMr** collectées (soit +26 kg/an/hab.),
- + 3,2% **biodéchets** collectés (soit +3 kg/an /hab. desservi)
- + 11% **emballages hors verre** (soit + 2.5 kg/an/hab.)
- + 26% **verre trié** (soit + 3 kg/an/hab.)
- + 61% **déchets verts** collectés en porte à porte (soit +25kg/hab)

- 43% **DV en déchetterie** (soit - 14 kg/hab.)
- 22% **TLC récolté** (soit -0,4 kg/hab.)
- 47% **encombrants en PàP** (soit- 25 kg/hab.)

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DNDNI)

La situation des DMA en 2019 par rapport aux objectifs du Plan

- **Réduction des quantités collectées** de 10% (-55 kg/an/hab.) par rapport à 2010

	2010	2016	2019	2025
DMA identifiés sur les installations (en t)	204 905	201 832	199 052	171 773
DMA en kg/hab.	531	523,5	547,3	476
Evolution des DMA en kg/hab. par rapport à 2010		-1,4%	3,1%	-10%

➔ **Réduction des tonnages mais hausse de la production par habitant : + 24 kg / à 2016**

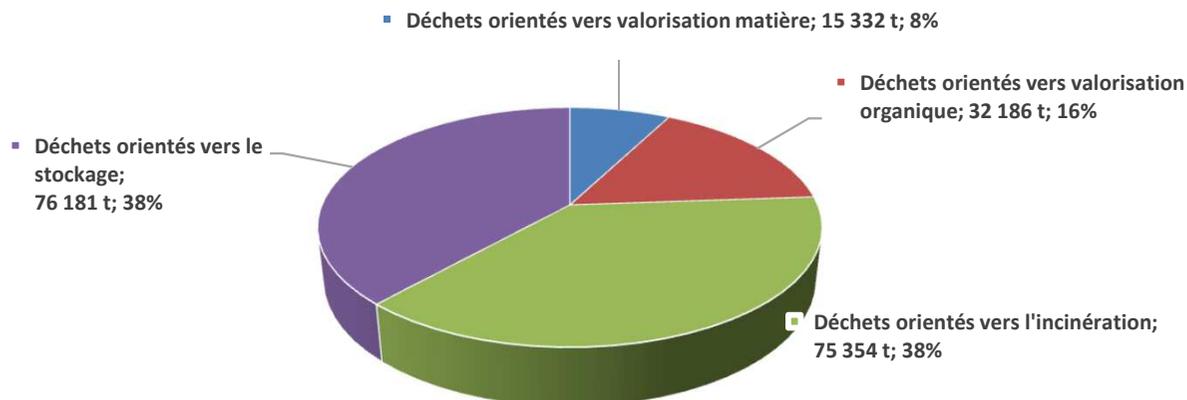
Les données 2020 et 2021 devraient permettre d'évaluer si les actions menées depuis 2016 réussiront à infléchir cette évolution pour tendre vers l'objectif 2025.

- **Augmentation des tonnages orientés vers la valorisation matière** d'environ 32 000 t

+ **3% de valorisation** par rapport à 2016 :

- meilleure collecte séparée (↑ biodéchets et recyclables secs collectés, déploiement de PAV,...)
- développement des filières de valorisation.

	2010	2016	2019	2025
DMA (NIND) identifiés sur les installations (en t)	204 905	201 832	199 052	171 773
DMA valorisés (en t)		42 685	47 518	74 100
% DMA valorisés		21%	24%	43%



DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DNDNI)

Les actions menées pour les DMA

Environ **90 actions** (prévention et valorisation)

Principales actions à renforcer/ lancer pour les DMA

- **Réduction de la production des biodéchets** (*lutte contre le gaspillage alimentaire / Jardinage 0 déchets / Compostage de proximité*)
- **Limitation des achats générateurs de déchets** (*Promotion de la consigne, des couches lavables, des achats durables*)
- **Développement du tri** (*extension et harmonisation des consignes de tri,..*)
- **Optimisation des collectes** (*Amélioration des collectes de recyclables / Densification des points de collectes (recyclables, TLC,..)/ Orientation des encombrants et tout venant vers les plateformes de tri du SMTVD/Renforcement de la collecte des biodéchets*)
- **Etudes de faisabilité** pour la mise en place d'une **tarification incitative** et l'utilisation de **mâchefers en sous couche routière**

Atteinte des objectifs quantitatifs de 2025 subordonnée à

Poursuite des actions engagées

Intensification de la communication

Optimisation des moyens de collecte et de tri

Extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques

DÉCHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES (DAE) NDNI

En 2019

76 684 t
collectées

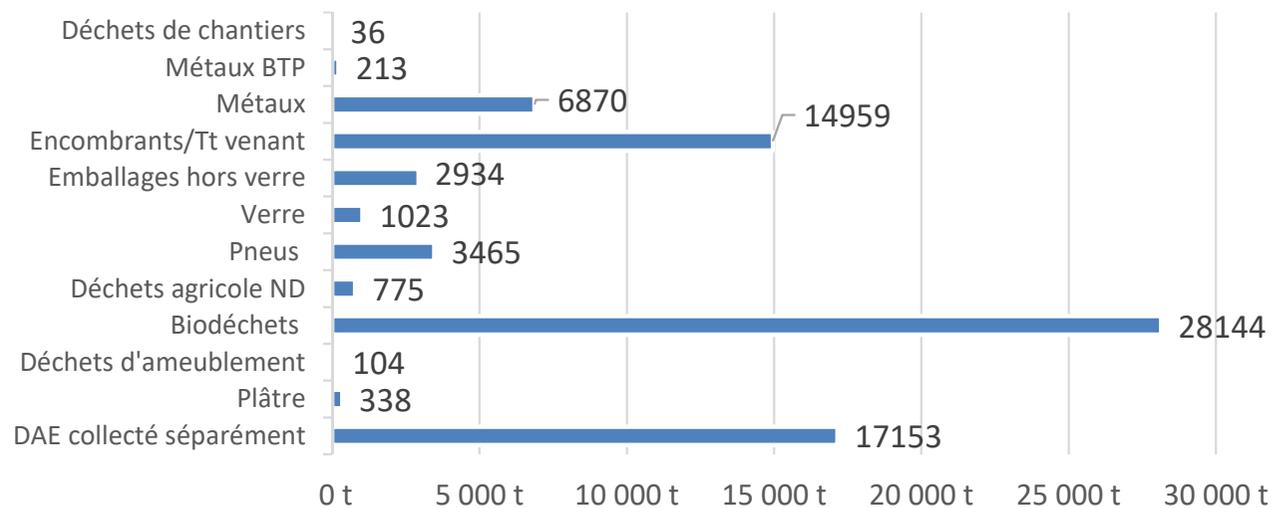
670 t vers
réemploi

76 014 t
identifiées
installations

→ Soit **-21%** par rapport à 2016 (95 948 t).



Répartition des DAE



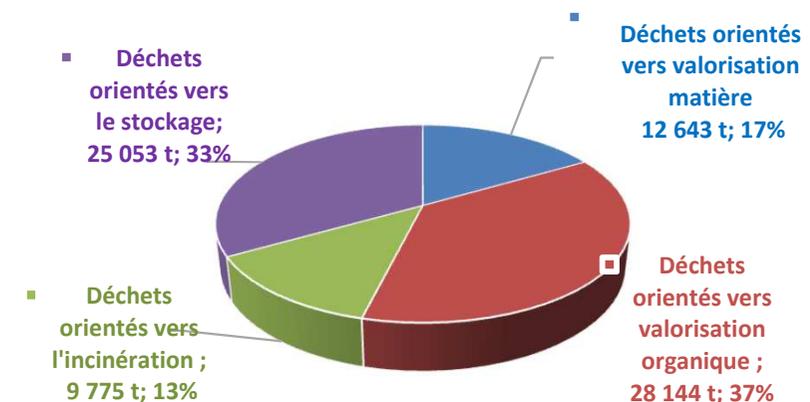
DÉCHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES (DAE) NDNI

La situation des DAE en 2019 par rapport aux objectifs du Plan

- **Augmentation** des tonnages orientés vers la **valorisation matière ou organique** d'environ 43 000 t afin d'atteindre l'objectif global de 65% de valorisation des DNDNI

	2016	2019	2025
DAE valorisés (t)	52 420	41 188	95 200
% DAE valorisés	54,6%	54,2%	74%

Taux de valorisation stationnaire depuis 2016



Observation des DAE est complexe :

- gisement diffus et peu maîtrisé
- objectifs du PPGDM basés sur des ratios de gisement (*dont 24% non identifiés sur les installations*)
- données 2019 difficilement comparables avec celles de 2016 qui étaient globalisées

Amélioration attendue avec l'OTTEE et partenariat avec les acteurs de l'île

Objectifs :

- vision plus précise de l'évolution des DAE
- connaissance du tissu économique et des pratiques
- suivi des DAE en entrée d'installations

DÉCHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES (DAE)

Les actions menées pour les DAE

- ✓ **33 actions réalisées** par les chambres (CCI, CMA) et les EPCI

Actions réalisées et à poursuivre:

- Mise en place de **synergies de substitution et de mutualisation**
- **Création de supports, de guides** des déchets et d'annuaires de éco-entreprises
- Distribution d'équipement de tri et collecte
- Ateliers et **formations des producteurs**, distributeurs et détenteurs de DAE
- Mise en œuvre du **tri dans les établissements publics**
- Exemplarité des administrations
- **Information** des petites entreprises collectées par le service public
- Généralisation des collectes de verre, papiers, cartons et biodéchets assimilés

Actions à renforcer :

- Création de 3 déchèteries professionnelles
- **Amélioration de la connaissance** des gisements
- **Respect du décret 5 flux /obligation de séparation à la source des biodéchets /amélioration de la collecte** (verre, textile, cartons, papiers)
- Formations sur le réemploi /**accompagnement à l'éco-conception**
- Développement de la **consignation d'emballages**
- **Exemplarité des structures** publiques vis-à-vis du tri et du recyclage
- **Extension de l'étude** lancée par la CACEM sur les DAE aux autres territoires.

Amélioration des performances sur les DAE :

Poursuite des
actions engagées

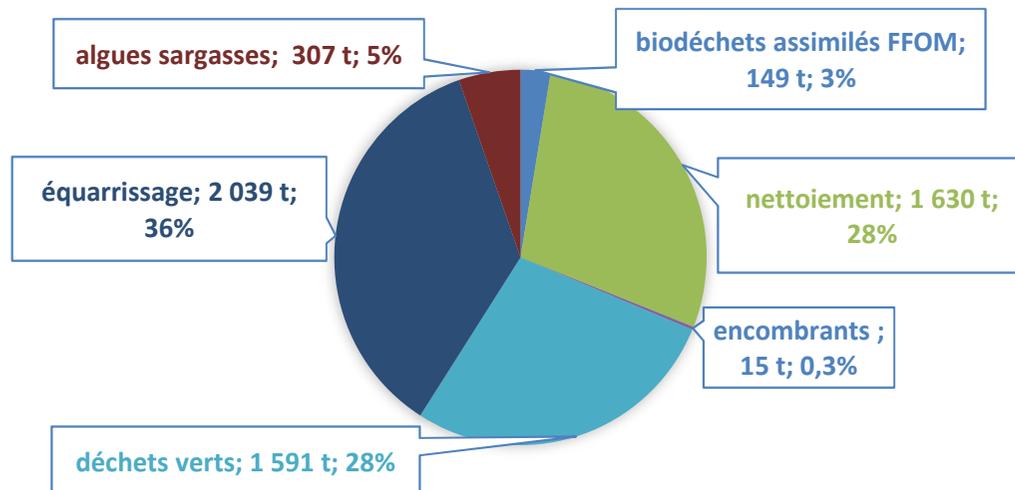
Intensification
des actions de
communication

Accompagnement
des acteurs
économiques

Respect du décret
5 flux

DÉCHETS DES COLLECTIVITES (DC) EN 2019

5 732 t apportées sur les installations dont **64% stockés**



Les actions pour les DC

Pas d'actions spécifiques du PPGDM :

- **Exemplarité des administrations et des collectivités** (*limitation de la production de déchets verts, compostage, amélioration des collectes, dématérialisation,...*)
- **Amélioration de la connaissance et du suivi** via l'OTTEE

•La situation des DC en 2019 par rapport aux objectifs du Plan

➤ **Baisse des tonnages /à 2016 et augmentation de la valorisation matière ou organique d'environ 600 t**

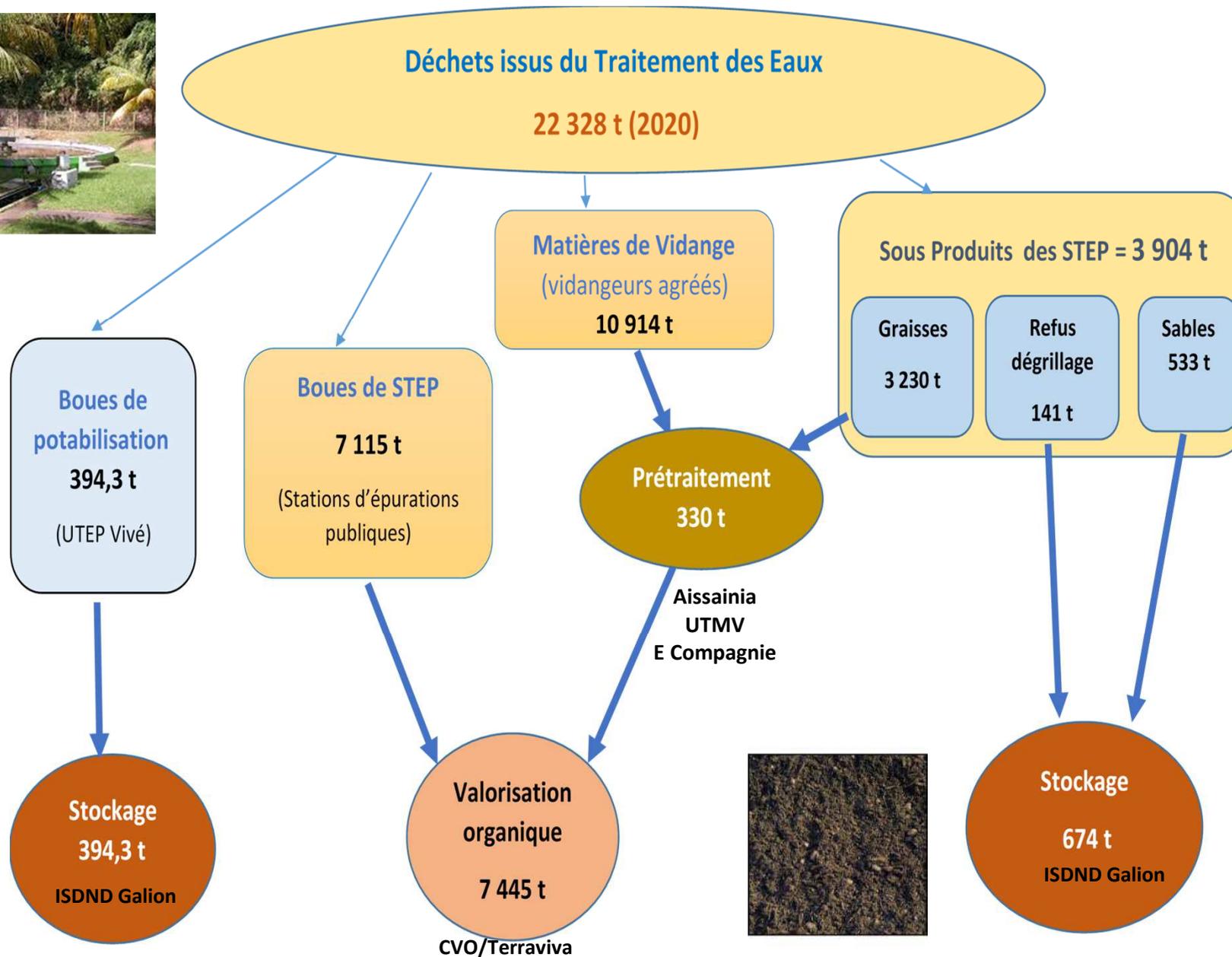
	2016	2019	2025
DC identifiés sur les installations en t	4 412	5 732	3 092
DC valorisés t	2 027	2 047	2 604
% DC valorisés	46%	36%	84%

Augmentation de la part des DC stockée liée à la forte hausse des déchets d'équarrissage en 2019 (* 1000 par rapport à 2016)

Hors équarrissage, le taux de DC valorisés s'élèverait à **55,4%**.

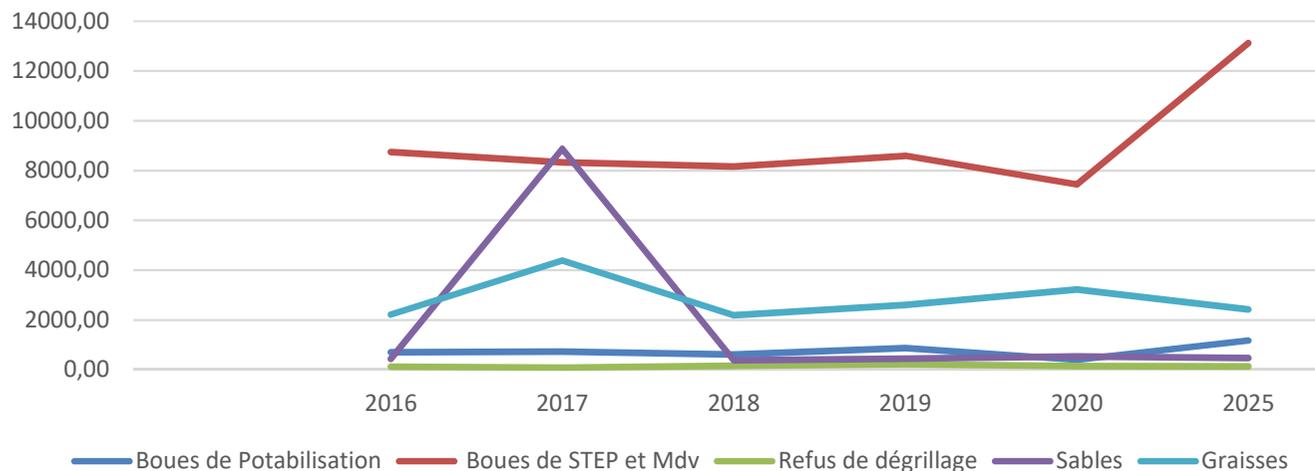
-> Efforts à poursuivre pour réduire la production de déchets et améliorer la performance de valorisation (*respect du décret 5 flux et obligation de séparation à la source des biodéchets*)

DÉCHETS ISSUS DU TRAITEMENT DES EAUX (DITE)



DÉCHETS ISSUS DU TRAITEMENT DES EAUX (DITE)

Evolution de la collecte des DITE

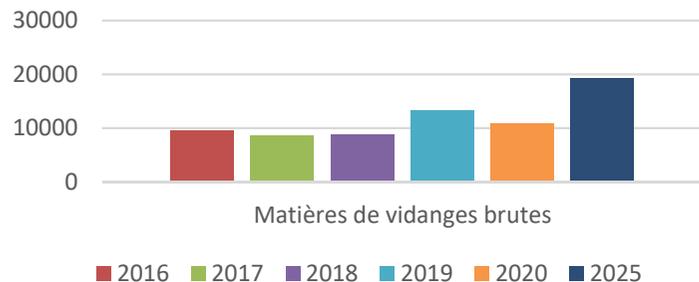


Tonnages de DITE collectés et traités relativement stables avec une légère baisse en 2020 (le pic des sables en 2017 correspond à une intrusion ponctuelle de sables dans le réseau d'une step)

La situation des DITE en 2020 par rapport aux objectifs du Plan

- **Traiter 30% en 2025 du gisement estimé de l'assainissement non collectif**
- **Augmenter la valorisation des DITE**

Evolution de la collecte des matières de vidanges brutes



	2016	2017	2018	2019	2020	2025
DITE produites (t) (collectées - prétraitées)	11 549	17 295	8 703	9 247	8 514	17 324
DITE valorisation organique (t)	10 175	8 327	8 164	8 586	7 445	12 218
% valorisation	88%	48%	94%	93%	87%	70%
DITE valorisation énergétique (t)	0	0	0	0	0	3 333
DITE stockées (t)	1 327	9 694	1 153	0	1 068	1 773

- > **Tonnages de MDV collectées à doubler**
- > **Amélioration de la valorisation d'env. 40% en 2025**

DÉCHETS ISSUS DU TRAITEMENT DES EAUX (DITE)

Les actions menées pour les DITE

Actions réalisées et à poursuivre :

- **Information des professionnels et des usagers** sur leurs obligations et les modalités d'entretien de leur fosse (*rédaction et diffusion d'un livret ANC*)
- **Incitation des usagers** (via le SPANC) à faire réaliser les vidanges par les entreprises agréées
- Mise en place de dispositif de **financement de l'ANC**
- **Poursuite :**
 - **du compostage des boues** dans le respect de la norme NFU44-095 et valorisation organique des graisses
 - du stockage des boues de potabilisation, refus de dégrillage, sables de STEP et de réseaux

Actions à renforcer :

- **Amélioration connaissance et suivi** des quantités
- **Contrôles des vidangeurs** (*Maires, police de l'eau, ARS*)
- Renforcement de la **traçabilité des matières de vidanges**
- **Amélioration du suivi** des dispositifs d'assainissement non collectif par les SPANC

Actions à lancer :

- **Valorisation énergétique** d'une partie des boues
- **Augmentation de la siccité** (*pour limiter le transport*)
- Amélioration de la **collecte des matières de vidanges**
- Harmonisation des modalités de collecte des refus de dégrillage

➤ **Installation du groupe de travail « eau et assainissement » prévu par le PPGDM**

(EPCI, exploitants, AMPH, ODE, DEAL, ADEME, CTM)

Objectifs :

- organiser le recueil centralisé des données (synergie OTTEE, ODE et EPCI)
- mieux connaître la production et le devenir des boues de steps et sous produits
 - définir des orientations pour leur gestion

DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES (DNDNI)

La situation des DNDNI en 2019 par rapport aux objectifs du Plan

DNDNI	2016		2019		2025	
	collectée	valorisée	collectée	valorisée	collectée	valorisée
DMA	201 832	42 700	199 052	47 518	171 773	74 100
% DMA		21%		24%		43%
DC	4 412	2 027	5 732	2 046	3 092	2 604
% DC		46%		36%		84%
DAE	95 948	52 400	76 014	41 188	127 975	95 200
% DAE		55%		54%		74%
DITE	11 549	10 144	10 118	8 586	17 324	12 218
% DITE		88%		85%		71%
Sous-produits d'incinération		23 748		17 419		24 683
Total	313 741	131 019	290 916	116 757	320 164	208 805
%		41%		40%		65%

- ➔ **40% des déchets non dangereux et non inertes orientés vers la valorisation matière ou organique, soit une stabilisation par rapport à 2016**
- ➔ **L'ensemble des actions précitées doit se poursuivre pour atteindre l'objectif du PPGDM fixé à 65% en 2025.**

LE CONTRAT D'OBJECTIFS DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE 2020-2023 (CODEC)

- contrat financé par l'ADEME pour 3 ans ;
- Avec pour finalités :
 - Animer un **projet transversal** ;
 - **Mobiliser les acteurs** du territoire;
 - **Développer l'économie circulaire sur le territoire** (*actions de réduction des déchets et d'économie des ressources*);
 - Connaître et suivre les impacts environnementaux, économiques et sociaux de ce projet

- **11 axes thématiques et 28 actions:**
 - 12 sur tarification incitative, import/export, gestion des matières organiques, déchets du BTP, couches lavables, gestion des recyclables;
 - 10 sur geste de tri, connaissance du flux des déchets d'activités économiques, sensibilisation en entreprise, synergies entre acteurs économiques;
 - 2 sur compostage et déchets verts communaux;
 - 4 sur réemploi /réparation, et la sensibilisation des publics.

PRINCIPALES AVANCEES DU CODEC

- Etudes sur :
 - l'évaluation du service public de collecte des DMA
 - la faisabilité de la mise en place d'une **tarification incitative** sur le territoire de la CACEM
 - **l'optimisation de la pré-collecte des déchets verts**
- Elaboration d'actions de communication :
 - **en faveur du tri des déchets recyclables**
 - **et avec les Eco-organismes**
- Mise en place de groupes de travail :
 - « **Renforcement du geste de tri** » (CTM, Rectorat, UA et CACEM) afin de renforcer les équipements de tri dans les principaux lieux d'accueil du public
 - « **Analyse des flux de Déchets issus des Activités Economiques** » ,
 - « **Entreprises éco-responsables** » et élaboration de la **stratégie de mobilisation des entreprises**

AUTRE ACTION - COLLECTE SELECTIVE

Dispositif « Bouge-toi et tri ! ». Action innovante dans la collecte des emballages hors foyer (mis en place en 2019)



11 propriétaires de salles de sport sur le territoire participent déjà à l'opération « Bouge-toi et trie ». Il s'agit d'équiper les salles de sport de corbeilles spécifiques, afin de permettre aux clients de continuer le geste de tri en extérieur.

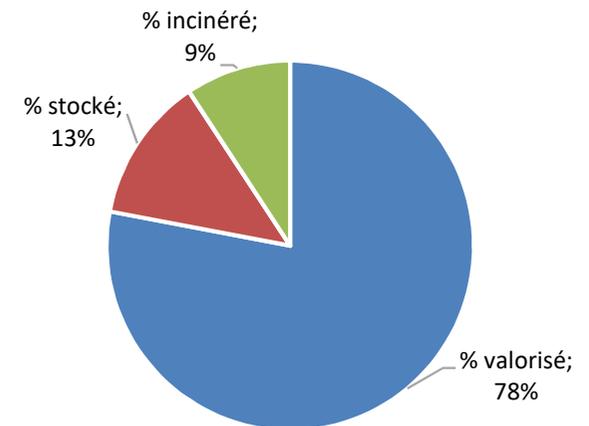
Ainsi 20 corbeilles d'un volume de 60 litres leur ont été mis à disposition pour capter le gisement d'emballage produit par leur client. Il s'agit principalement de bouteilles en plastiques et de cannettes.

Chaque mois, c'est une moyenne de 153 kg d'emballages qui sont collectés. Ce dispositif sera systématiquement étendu à toute nouvelle salle ouverte.

DÉCHETS DANGEREUX (DD)

En 2019, **21 638 t de déchets dangereux** collectées (53 % de VHU et 20% DEEE)

- Augmentation + **16%** de la collecte des DD par rapport à 2016 (18 155 t) due à une meilleure structuration des filières de collecte
- **Export des DD** (pas d'équipement de traitement dédié en Martinique)
- 9% incinérés, 13% stockés en installations dédiées et **78% valorisés**



La situation des DD en 2019 par rapport aux objectifs du Plan

➤ Réduction de la part des déchets dangereux dans les ordures ménagères

	2016	2017	2018	2019	2020
Piles et accumulateurs portables	17	36	26	29	28
Déchets chimiques des ménages	-	-	-	27	80
Ampoules et tubes néons	13	13	16	15	17
TOTAL	31	49	42	70	125

Amélioration de la collecte séparée des DD des ménages liée au déploiement des filières REP -> **quadruplement du tonnage de DD détourné des poubelles**

➤ Optimisation de la gestion des déchets dangereux (augmentation de 94% des quantités collectées en 2025)

↑ **des tonnages collectés** et des déclarations des DD des producteurs sur la base IREP mais ↓ **des quantités valorisées**

	2016	2019	2025
DD identifiés (t)	18 155	21 638	31 781
DD déclarés par les gros producteurs (t)	8 064	16 790	
DD valorisés (t)	16 031	16 871	
% DD valorisés	88%	78%	

-> Collecte des DD des ménages et des petites entreprises et valorisation à améliorer 35

DÉCHETS DANGEREUX (DD)

Les actions menées pour les DD

✓ **96 actions** réalisées de 2017 à 2020

par les chambres consulaires, le SMTVD, les EPCI et les filières REP concernées

Synthèse des actions réalisées et à poursuivre :

- **Formation et information des usagers** (*sensibilisations, animations, réunions, conférences, formations, promotion « label propre », pré diagnostic et démarche environnementale*)
- **Déploiement des filières REP** (*généralisation de l'accueil des DD des ménages à toutes les déchèteries, animation et optimisation des 8 filières REP dédiées : DASRI, DEEE, Piles, déchets Photovoltaïques, Extincteurs, Déchets pyrotechniques, batteries, DDS*)
- **Sensibilisation/ formation des professionnels** à une gestion des DD respectueuse de la réglementation
- Réflexion sur les possibilités de massification des gisements avec les régions voisines.



Actions à renforcer :

- **Amélioration de la connaissance** des gisements
- Optimisation de la **reprise du 1 pour 1** (*éviter le mélange avec les déchets résiduels*)
- Déploiement des REP **BHU** et **Déchets pyrotechniques**
- Poursuite et **intensification des actions** des filières REP opérationnelles

Actions à lancer :

- **Augmentation** des quantités de **DD détournées**
- **Communication sur les fluides frigorigènes**
- Mise en place de **collectes ponctuelles** pour les déchets diffus des ménages
- **Optimisation de la filière VHU**

FOCUS VHU

C
o
l
l
e
c
t
e

Association TDA VHU :
2825 VHU en 2020
(VHU signalés par les mairies)



Particuliers / Garages ;
Assureurs /Abandons/
Concessionnaires =
10 733 VHU en 2020

Pré
tra
ite
me
nt



5 centres VHU agréés =
13 558
MétalDOM / Béral
MétalCaraïbe (1 broyeur)
Casse Auto Nvile Formule
Centrale Cass' Auto

- *Dépollution
- *Démantèlement
- *Recyclage
- *Extraction matériaux et pièces détachées
- *Tri des carcasses, métaux plastiques et mousses...
- *Broyage ou compactage

T
r
a
i
t
e
m
e
n
t

HEXAGONE
Export : Réutilisation recyclage et
valorisation : 94%

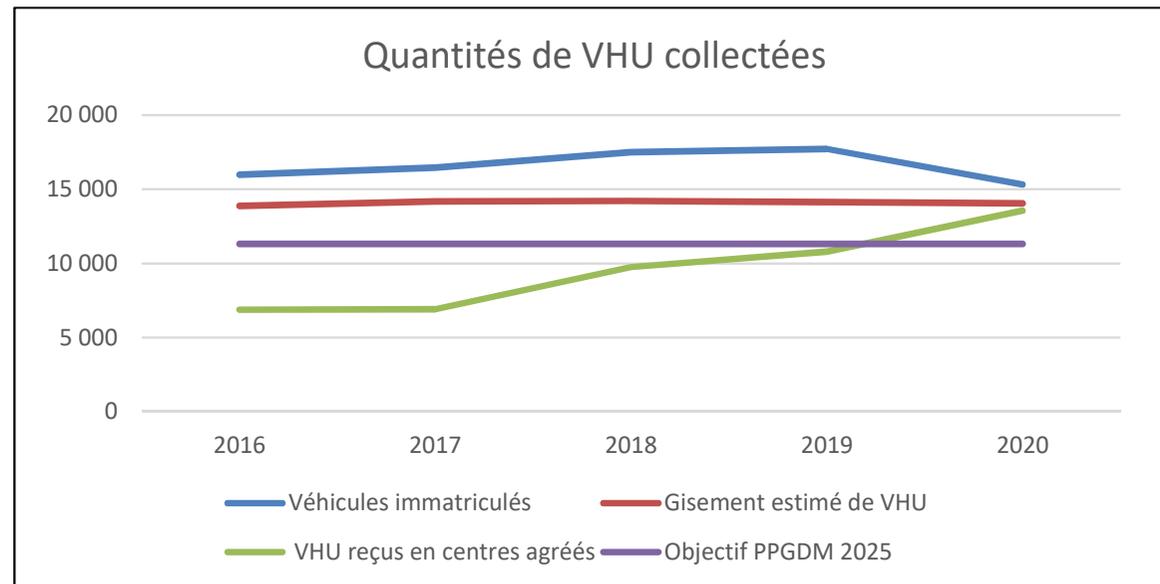
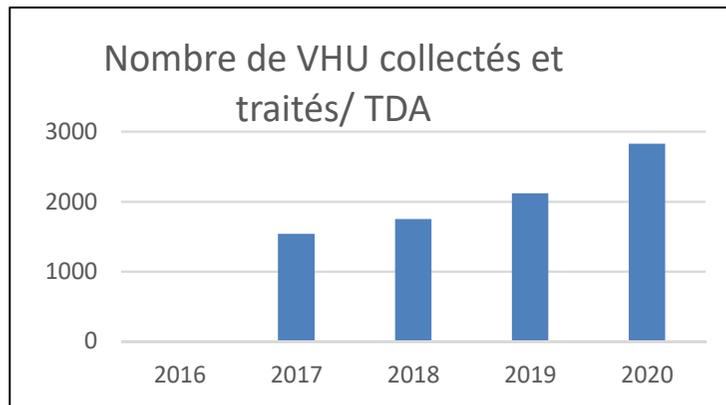


FOCUS VHU

- **Augmentation du taux de collecte : 49,2% à 96,5 % entre 2016 et 2020**

	2016	2017	2018	2019	2020
Gisement estimé de VHU (nombre moyen véhicules immatriculés)	13 879	14 180	14 218	14 147	14 060
Nombre de VHU réceptionnés en centres agréés	6 881	6 899	9 758	10 797	13 558
Taux de collecte (%)	49,2	48,3	71,8	79,2	96,5
Ratio de collecte (kg/an/hab.)	18,6	18,8	28,4	31,6	41,1

8 229 VHU récupérés par TDA VHU entre 2017 et 2020 (*sur 30 000 VHU du stock historique*)



- **Objectif 2025 du PPGDM (11 314 t) atteint en 2019 : 11 485 t VHU collectées**

Les actions menées pour les VHU

✓ **24 actions réalisées** depuis 2018

par les mairies, la Préfecture, la gendarmerie et l'association TDA VHU

Synthèse des actions réalisées et à poursuivre :

- **Mise en place de la filière** (*signature d'une Charte d'engagement entre TDA et 33 mairies*)
- **Résorption du stock résiduel** de VHU
- **Communication** (*Intervention grand public, presse, réseaux sociaux, spots vidéos sur médias, interviews radio et TV, reportages terrain pour Journaux TV*)
- **Accompagnement des mairies / Formations** des policiers municipaux pour l'utilisation de l'outil de suivi
- Missions **d'expertise de TDA VHU** auprès du COLDEN (*comité lutte délinquance environnementale*)
- **Optimisation et accompagnement technique** des centres agréés existants

Actions à lancer :

- **Etude de structuration de la filière VHU** (*identification des leviers pour développer la récupération de pièces de réutilisation par les centres VHU*)
- Structuration de **la filière « pièces détachées »** et création de filières de réemploi et valorisation de composants non réutilisables
- Renforcement des **contrôles et mesures de police** pour réduire l'expansion des casses illégales
- Intensification de la **sensibilisation / communication** grand public sur leurs droits, obligations et les dispositifs en place
- Réflexion à lancer sur les autres moyens de transports hors d'usage (MTHU)

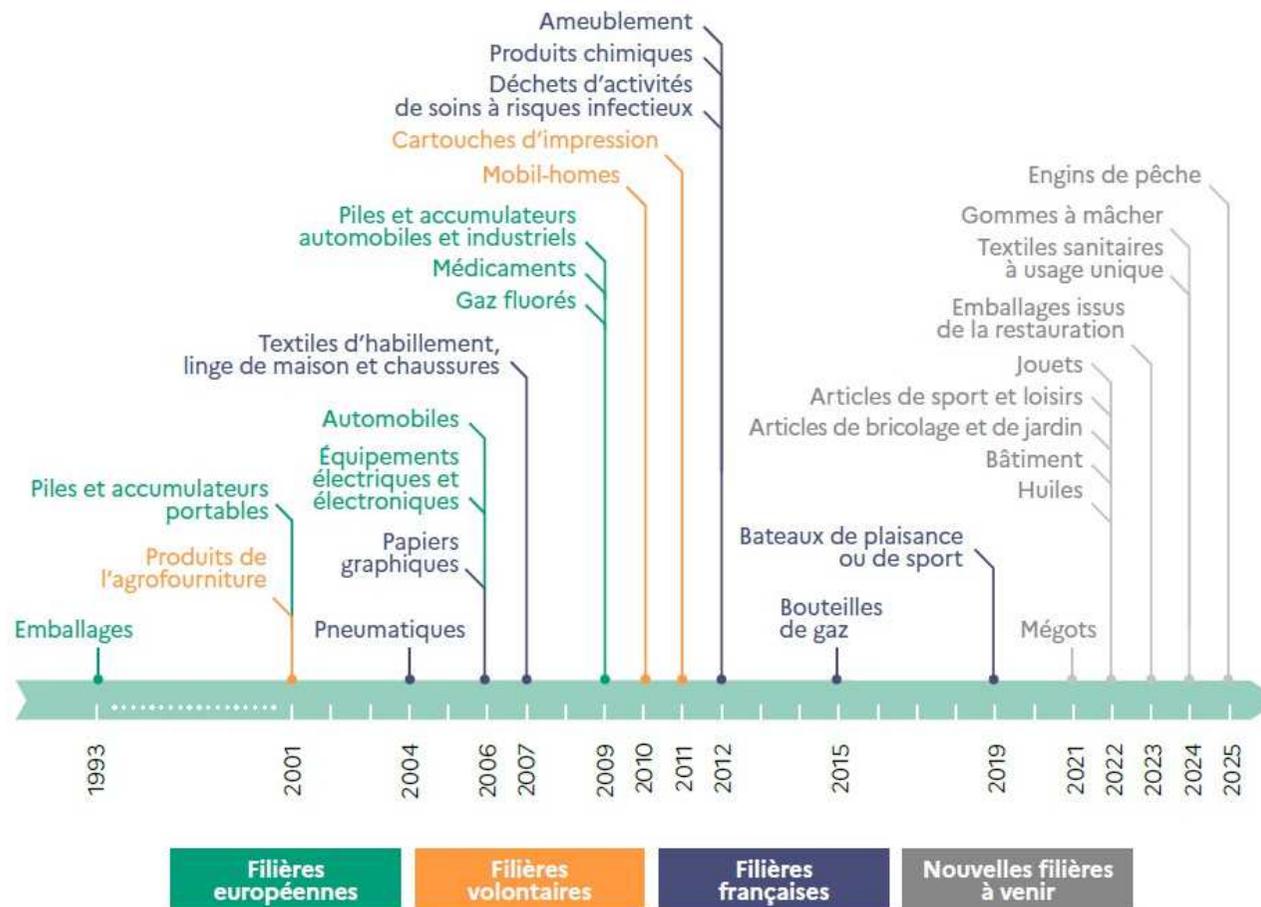


Enlèvements de VHU encore trop faibles / pollutions visuelles et risques sanitaires / nombre conséquent de VHU sur terrain privé

- **nouveau plan VHU** déclinant des actions ciblées à mettre en œuvre dès 2022 en concertation avec l'ensemble des acteurs pour améliorer la gestion des VHU et la résorption du stock historique

Filières REP en Martinique

- 16 filières opérationnelles, secteur en constante évolution

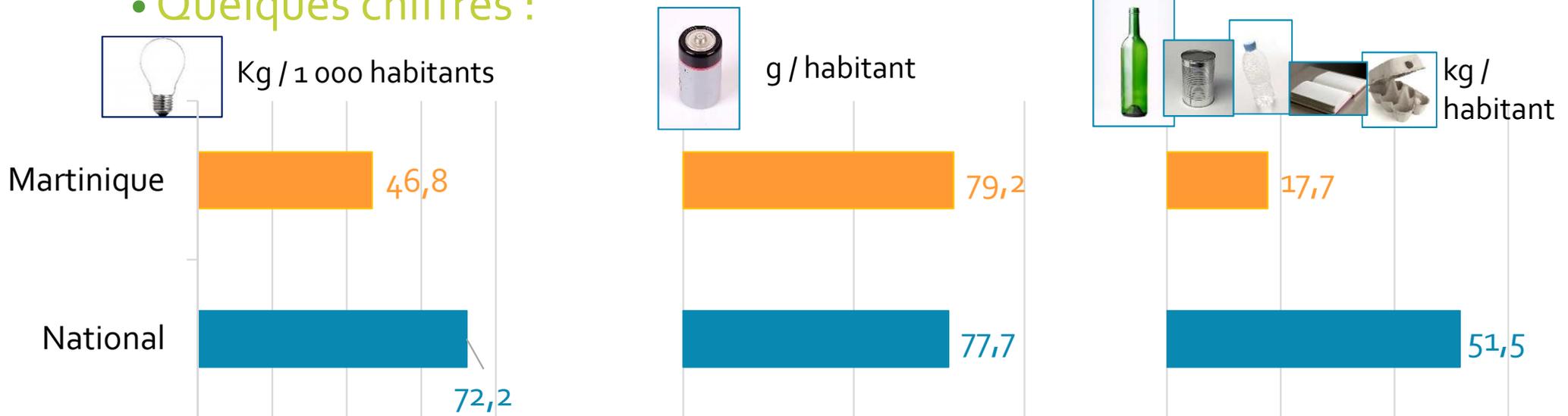


Source : Ademe

Actions des filières REP en Martinique

- Une action à plusieurs facettes :
 - ✓ Facilitateur de certains EOs
 - ✓ Animateur de la plateforme REP Caraïbes

- Quelques chiffres :



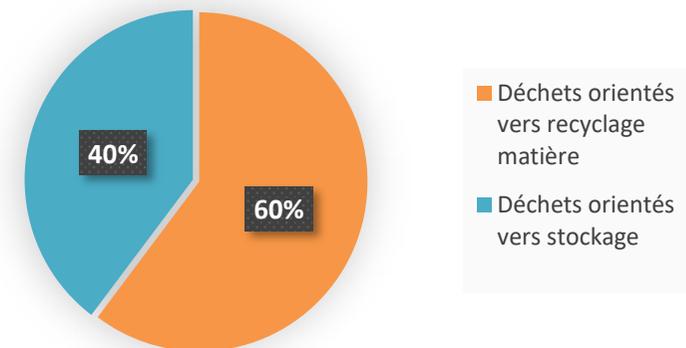
DÉCHETS DU BTP (DBTP)

67 324 t identifiées en 2019



- 17,6% par rapport à 2016 (81 403 t) -> forte baisse des déchets de béton et des terres

60% DBTP (hors déchets dangereux) valorisés, soit 40 598 t, en augmentation par rapport à 2016 (55% en 2016)



La situation des DBTP en 2019 par rapport aux objectifs du Plan

- **Limiter la production des DBTP**
- **Orienter 70% des DBTP vers valorisation matière.**

! Objectifs du Plan définis sur la base des gisements estimés et non des quantités identifiées sur les installations

DBTP (NDNI et inertes)	2016	2019	2025
identifiés (t)	81 403	67 057	265 500 (*)
valorisés (t)	44 508	40 598	187 933(*)
% valorisé / collecté	55%	60 %	
% valorisé / gisement estimé des ratios (265 000 t)	17%	15 %	70%

-> proposition : indicateur de suivi sur les quantités de DBTP valorisées / aux identifiées.

DÉCHETS DU BTP (DBTP)

Les actions menées pour les DBTP

- ✓ **16 actions réalisées** par la CACEM et les chambres (CCI, CMA)

Synthèse des actions réalisées et à poursuivre :

- Sensibilisation et formation des acteurs du secteur BTP (*articles, outil de diffusion, formation, labélisation...*)
- **Amélioration de la connaissance** et la traçabilité des DBTP
- Développement des **solutions de traitement des terres**
- **Information des acteurs** des dispositions réglementaires en cas de pratiques illégales

Actions à renforcer :

- **Suivi d'actions pilotes et de chantiers exemplaires**

Actions à lancer :

- ➔ Développement de l'**exemplarité des structures publiques** (+ matériaux réemployés sur chantiers publics)
- ➔ **Prise en compte** des enjeux locaux et de la gestion des déchets dans la **réglementation thermique** martiniquaise
- ➔ **Appels à projets** pour tester des matériaux recyclés
- ➔ Mise en place d'une démarche partenariale (lutte contre les pratiques illégales,..)
- ➔ Offre privée de **déchèteries professionnelles** en lien avec l'obligation des distributeurs
- ➔ **Harmonisation des conditions d'accès** et accueil des artisans dans les déchèteries publiques en l'absence de solution publique ou privée

➔ **Sollicitation du groupe de travail BTP de la CCES et organisation de rencontres thématiques** avec les acteurs pour lever les freins existants et trouver des solutions locales aux problématiques identifiées (*gestion des déblais, des terres polluées et déchets d'amiante, utilisation des matériaux recyclés, ...*)

FOCUS DÉCHETS AMIANTÉS

60 t de déchets amiantés déclarés en 2019

Priorités du Plan

- Accélérer les procédures de mesures
- Mailler le Territoire en installations
- Informer les acteurs concernés pour mieux gérer
- Développer le désamiantage



Actions réalisées :

- ✓ Pas d'actions connues réalisées depuis 2017
- ✓ Etude DGOM sur la filière amiante en Martinique en 2021
-> plan d'actions visant à
 - Améliorer la connaissance du gisement
 - Réduire la facture rénovation / réhabilitation

Actions du Plan à lancer :

- ➔ Possibilité de mise en place d'un laboratoire accrédité pour la mesure de fibres d'amiante
- ➔ Création de deux installations de transit supplémentaires
- ➔ Renforcement de la formation des acteurs du bâtiment aux problématiques de l'amiante
- ➔ Aide au développement de solutions de désamiantages innovantes et adaptées au climat tropical

FOCUS DÉCHETS DU LITTORAL

sédiments de dragage des
ports

navires et bateaux de
plaisance hors d'usages

déchets flottants échoués
sur les plages

- ✓ De 2017 à 2020, **9 actions** (*sensibilisation, mise en place d'équipement de collecte*) **réalisées** par les EPCI, Entreprises et Environnement et la SAEPP (Société d'Exploitation des Ports de Plaisances)

❖ **En 2019 : 26,7 t** de déchets flottants collectées sur les plages de Martinique lors des opérations « Plages Propres ». **En 2020**, dans le contexte sanitaire, 1 opération réalisée avec **8,5 t** récoltées

❖ Sensibilisation et intérêt croissant de la population : **augmentation des participants à ces opérations** depuis 2016

Actions à poursuivre :

- Actions ponctuelles "**plages propres**"
- **Amélioration de la collecte des déchets portuaires** (*PAV, collecte des huiles, DD, récupération de peintures antifouling, communication spécifique, collectes lors des évènements*)

Actions à renforcer :

- **Quantification des déchets** collectés par les communes

Actions à lancer :

- **Planification de la gestion des déchets portuaires**
- Adaptation des ouvrages pour **réduire les dragages**
- **Traitement des rejets pluviaux** en amont des ports
- Développement des **solutions de traitement et prétraitement**
- Accompagnement de **solutions innovantes de valorisation**
- Animation du réseau des exploitants portuaires (*mise en commun des expériences et recherche d'opportunités de mutualisation*)
- **Communication sur la valorisation** des sédiments en travaux publics

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- ✓ **Valorisation énergétique** recommandée dans le Plan pour les déchets qui :
 - ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles
 - collectés séparément ou triés dans une installation dédiée
- ✓ en cohérence avec la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie** de la Martinique et l'objectif d'indépendance énergétique en 2030



Actions en cours :

- Réflexion sur la conversion du PTMB en unité de préparation CSR
- Amélioration de la performance énergétique de l'UIOM de Morne Dillon
- Création d'une nouvelle unité de recyclage de palettes usagées pour la fabrication de combustible bois

Afin de permettre une amélioration de la valorisation énergétique au sens réglementaire sur le Territoire, il est indispensable de :

- **poursuivre les travaux commencés**
- **renforcer la mise en œuvre d'une 3^{ème} ligne de four haut PCI sur le site de l'UIOM**
- et d'encourager les **Appels à projets** en vue de la création d'unités de préparation et **valorisation des CSR**

DÉCHETS RESIDUELS

- **Réduction des quantités de déchets stockés de 30%** en 2030 et de 50% en 2035 par rapport à 2010 (objectifs réglementaires R541.17 C env)

DNDNI orientés en stockage (en t)	2010	2016	2019	2030	2035
OMr		26 786	56 914	1 625	1 625
Autres Déchets Ménagers et Assimilés		32 587	22 631	6 775	3 852
Déchets des collectivités		2 385	3 686	488	218
Déchets des Activités Economiques		24 031	25 053	20 092	14 889
Déchets Issus du Traitement des Eaux		1 435	1 532	1 773	2 090
TOTAL	177 039	87 224	109 815	30 752	22 674
% évolution /2010			-38%	-82%	-87%

La mise en œuvre effective de toutes les actions de réduction des déchets, tri et valorisation devraient permettre de limiter les déchets orientés vers le stockage à environ **31 000 t en 2030** et 23 000 t en 2035 soit bien en dessous des objectifs réglementaires (30% et 50%) :

➔ l'objectif de la Martinique étant de réduire au maximum le stockage pour **augmenter la durée de vie de l'ISDND de Petit Galion**

- **Réduction de 25% des quantités de déchets en incinération sans valorisation énergétique en 2030** et de 50% en 2035 par rapport à 2010 soit **77 500 t maximales en incinération en 2030**.

DNDNI incinérés	2010	2016	2019	2030	2035
Total	103 224	102 300	88 424	77 418	51 612
% évolution/2010			-14%	-25%	-50%

Avec les travaux de modernisation de l'UIOM, il n'y aura **plus d'incinération sans valorisation d'ici 2025** donc pas de limite pour l'incinération

LA SYNTHÈSE DE L'AVANCEMENT EN 2019

	2010	2016	2019	2025	Avancement
Objectifs de PREVENTION					
■ 10% DMA en 2025 par rapport à 2010	204 905 t 531 kg/hab	201 832 t 523,5 kg/hab -1,4%	199 052 t 547 kg/hab +3,1%	171 773 t 476 kg/hab -10%	😊 😐
↓ production DAE		95 948 t	76 014 t		😊
↑ la collecte séparée des déchets dangereux		70 t	109 t		😊
limiter l'évolution des déchets du BTP		81 403 t	66 470 t		😊
Objectifs de VALORISATION					
65% de DNDNI orientés vers la valorisation matière ou organique en 2025		41%	40%	65%	😐
Optimiser la collecte des déchets dangereux		18 155 t	21 638 t		😊
70% des déchets des chantiers du BTP valorisés matière		55%	61 %	70%	😊
Objectifs de GESTION DES DECHETS RESIDUELS					
30% déchets stockés en 2030 et 50% en 2035 par rapport à 2010	177 039 t	-51% (87 224 t)	-38% (109 815 t)	-30% (123 927 t)	😊
25% déchets incinérés en 2030 et 50% en 2035 par rapport à 2010	103. 224 t	-1% (102 300 t)	-14% (88 424 t)	-25% (77 418 t)	😊

- **Amélioration des performances du Territoire sauf les DNDNI : taux de valorisation quasiment identique à 2016**
- **Actions retenues par le Plan** et initiées depuis 2017 (*réemploi, réparation, tri des emballages, DAE, déchets des REP*) à **poursuivre** pour atteindre les objectifs du PPGDM
- inversion des tonnages de traitement des déchets résiduels liée aux difficultés d'exploitation de l'incinérateur avec des arrêts de four -> détournement des déchets résiduels vers l'ISDND de Petit Galion

LE PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- ❖ suit les objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation du PPGDM.
- ❖ s'articule autour des 4 axes thématiques identifiés par la feuille de route relative au développement de l'économie circulaire élaborée par la Préfecture, l'ADEME et la CTM :
 - Mise en œuvre d'une **stratégie globale d'économie circulaire locale** (*mise en place d'une instance de pilotage, adaptation des outils réglementaires, dispositifs de soutien spécifiques, exemplarité des institutions,..*)
 - **Amélioration des connaissances** (*réalisation d'études écoconception et de faisabilité pour filières de valorisation, ..*)
 - **Communication et sensibilisation** (*échanges d'information, fédérer une vision commune des acteurs, susciter une dynamique collective sur l'EC, ..*)
 - **Accompagnement et soutien des acteurs et des filières**

Ces axes ont été déclinés 10 objectifs et 49 actions à développer sur la Martinique.



LE PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

❖ Actions en cours :

- Elaboration de la **Stratégie Territoriale d'Economie Circulaire (STEC)** (*phase diagnostic en cours*)
- Élaboration d'un plan d'actions de marketing territorial EC
- Développement de **l'économie industrielle et territoriale**
- Lutter contre le gaspillage alimentaire



❖ Actions à lancer :

- Mise en place d'un évènement annuel sur l'économie circulaire : **Assises de l'Economie Circulaire** (*décembre 2022*)
- **Communiquer sur les projets exemplaires existants** : Promouvoir l'économie circulaire auprès du grand public
- Réaliser un état des lieux sur la reprise et la prise en charge des déchets (*étude sur les flux de matières prévue pour 2022*)
- Structurer la filière de démantèlement de Bateaux de Plaisance Hors d'Usage (BPHU)
- Mettre en place des indicateurs de suivi permettant d'observer l'évolution de l'économie circulaire sur le territoire
- Conditionner les aides à des critères liés à l'économie circulaire

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU VERRE SELON L'ESPACE SUD

En 2017, l'Espace Sud Martinique a reçu, pour son action « **Verre le Tri** », le 1er prix des Outre-mer durables (concours organisé par les Eco-maires pour valoriser les initiatives exemplaires des collectivités ultramarines, en partenariat avec Citeo). La CAESM a développé une véritable économie circulaire du verre sur son territoire :



Sur les 1 323 tonnes de verre collectées, 50 tonnes ont été broyées

-> **fabrication de 1 450 dalles de béton utilisées sur 78 points d'apport volontaire** installés sur le territoire de l'Espace Sud

➤ **engagement fort de la collectivité pour soutenir la filière locale de recyclage** avec des bénéfices environnementaux :

- La **réduction de l'enfouissement** des déchets d'emballages en verre (matériau qui met plus de 4 000 ans à se dégrader)
- La **préservation de ressources naturelles** grâce à l'utilisation de verre recyclé pour la fabrication du béton, à la place de sable de carrière
- La **réalisation de bétons spéciaux** sur le territoire de l'île



POINT SUR LE PRÉCONTENTIEUX EUROPÉEN

- **Mai 2018 : Publication du Paquet Economie Circulaire (PEC) européen**
 - **nouveaux objectifs :**
 - 10% max de déchets municipaux (ménagers + collectivités) enfouis
 - 55% en 2025 de déchets municipaux effectivement recyclés, 60% en 2030 et 65% en 2035
 - **élaboration des Plans déchets en France en marche forcée** eu égard au précontentieux européen et l'application des objectifs du Paquet Economie Circulaire (PEC) à tous les plans approuvés après fin 2019
- **Novembre 2019 : Validation du PPGDM par l'Assemblée Plénière**
- **2020 : Transposition du PEC en droit français** (*loi AGECE Anti Gaspillage Economie Circulaire du 10/02/2020, ordonnance n°2020-920 du 29/07/2020 et décret n°2020-1573 du 11/12/2020*)
- **Mars 2021 : Demande de la Commission** aux Etats-Membres **de réviser les plans régionaux** pour intégrer les évolutions réglementaires et répondre aux exigences de la directive 2008/98 (qui sont conditions « favorisantes » déchets dans la programmation FEDER 2021-2027)
- **Juillet 2021 : Réponse écrite de la France :**
 - Le PNGD transmis à l'UE fin 2019 permet de répondre aux exigences de la directive 2008/98 révisée
 - Les Plans régionaux seront révisés dans un calendrier cohérent avec les exigences de l'article 30.1 de la directive 2008/98 : au plus tard suite à l'évaluation prévue dans les 6 ans de leur adoption

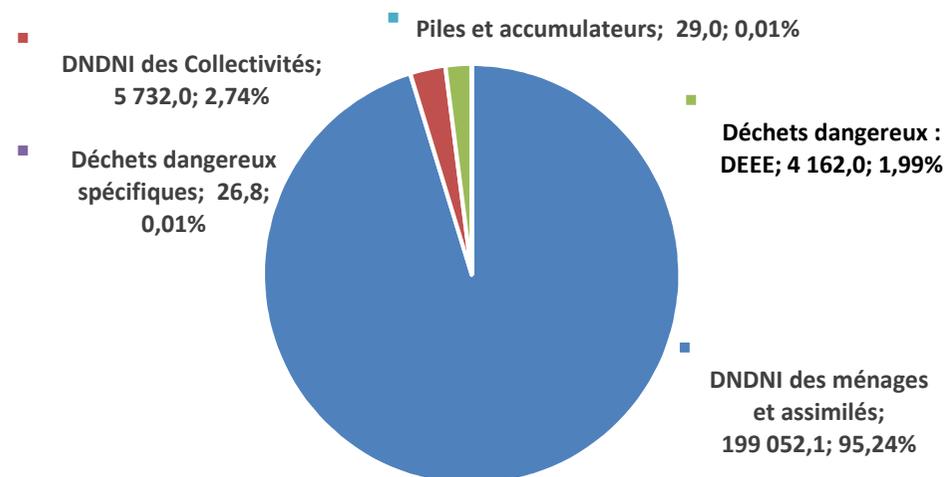
➤ **En attente du retour de l'UE**

SITUATION DE LA MARTINIQUE / AUX OBJECTIFS EUROPÉENS

La situation des déchets municipaux (DM) par rapport à la réglementation

Suivi des déchets municipaux effectué pour tenir compte de ces évolutions réglementaires et anticiper leur mise en application

Déchets municipaux	2016	2019	Objectif 2025
collectés		209 002	
valorisés	40 000	52 879	75 000
% valorisés	19%	25%	55%
stockés	61758	83 853	
% stockés	30%	40%	10%



➤ Des efforts conséquents seront nécessaires pour réduire le stockage des DM et atteindre l'objectif de valorisation de 55% en 2025

Points d'alerte :

- Risque **d'amende à payer par les Régions ayant des plans non conformes** en cas de condamnation de la France par la CE si poursuite de la procédure de contentieux
- non-respect de la condition favorisante « déchets » **bloque le remboursement** des dépenses des **dossiers FEDER** par l'UE

Un temps fort 2022-2023

Fin 2022

- Harmonisation des modalités de collecte des papiers et emballages
- Extension des consignes de tri : tous les **emballages** seront à mettre au tri

Loi TEPCV et AGEC (art 72)

[Code de l'environnement article L. 541-10-18](#)

2023

- 1^{er} janvier 2023 extension de l'obligation de tri à la source des biodéchets à tous les producteurs de plus de 5 tonnes par an
- Généralisation fin 2023 aux ménages et à tous les producteurs

Loi et AGEC (art 88)

[Code de l'environnement article L. 541-21-1](#)

Message clé

Les emballages et les biodéchets ne doivent plus être jetés dans les poubelles résiduelles !

Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire
Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV)



Spécificité Outre-Mer – Extension des consignes de Tri

Le cahier des charges d'agrément de la Filière REP « emballages ménagers », modifié par l'arrêté du 25 décembre 2020, prévoit pour les territoires d'outre-mer : une convention spécifique (barème revu) qui prévoit que les collectivités engagent *les études nécessaires à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques sur leur territoire* (Appui de CITEO)

Cette étude va être lancée pour prendre en compte **les spécificités du territoire**:

- évaluer l'intérêt comparé des différentes modalités de collecte et de traitements des déchets triés
- évaluer la pertinence de filière de valorisation « autres » que celle du territoire hexagonale.

Les atouts de l'extension pour la Martinique

- **Simplification du geste de tri et amélioration des performances de collecte**
- **Augmenter les performances de recyclage**, dégager des gisements pour envisager des solutions locales ou mutualisées de valorisation
- Mise en œuvre de solutions de valorisation énergétique: refus, plastiques complexes (convergence autonomie énergétique à 2030)



Impact SPGD*,
centre de tri,
modèle de
collecte...

*SPGD : Service Publique de Gestion des déchets

2023 date clé pour le tri à la source des biodéchets

Fin 2023, toutes les collectivités devront obligatoirement proposer aux habitants **une solution de tri des biodéchets à la source** afin qu'ils soient valorisés.



et/ou



Via une collecte séparée
En porte-à-porte et/ou apport volontaire

Via une gestion de proximité

Paillage
Compostage domestique individuel
Compostage partagé
Alimentation animale...



Impact fort sur le Service Public de Gestion des Déchets

Réflexion globale à mener pour repenser le service

Biodéchets : les atouts du tri à la source

Amélioration des **performances de tri**

Lutte contre le **gaspillage alimentaire**

Gestion de proximité :
lien social
+ emplois locaux
+ concertation citoyenne

Baisse des **tonnages OMR** qui génère une **baisse des coûts de traitement**

Renforcement des **partenariats avec le monde agricole**,
via la production d'amendements organiques de qualité

Pour la Martinique

Préserver les capacités de stockage existantes pour les déchets Ultimes

Favoriser la **valorisation locale** :

- Retour à la terre de la matière organique
- Limitation importation (engrais, compost ...)
- Production d'énergie



MODALITÉS DE SUIVI DU PPGDM

➤ Actualisation des indicateurs

Catégorie	nom de l'indicateur	unité	2016	2019
DMA	Quantité de Recyclables Secs collecté (y compris les refus de tri)	Kg/hab	23	30
	Quantité de verre collecté	Kg/hab	8	11
	Quantité d'emballages secs	Kg/hab	16	18
	Quantité de refus de tri	Kg/hab	5	6
BTP	Tonnage de déchets BTP inertes valorisés	tonnes	44 508	40 011
	% valorisation déchets inertes du BTP (Qté valorisée / Qté entrée installation)	%	55%	60%
Matière Organique	Quantité de biodéchets des ménages (FFOM) collectée sélectivement/totalité des habitants	Kg/hab.	7	8
flux/traitement	nombre d'habitant/déchèteries	hab/déchet	35 050	27 979

➤ Optimisation de l'observation :

- Nouvelle sollicitation de l'OTTEE des acteurs détenteurs de données pour adhésion et passation de conventions de mises à disposition des données
- Adaptation des formulaires nationaux d'enquêtes aux besoins de l'OTTEE

➤ Mise en place du comité du suivi du Plan :

- un représentant de chaque collège de la CCES
- principales missions :
 - d'identifier les écarts entre les objectifs du Plan et la réalité,
 - d'impulser les actions correctives,
 - de suivre et connaître la mise en place et les retours d'expériences des actions retenues, l'état d'avancement du maillage des installations de collecte et de traitement des déchets.

- **Passation de contrats d'objectifs CTM /acteurs** (*séances de travail pour finaliser les objectifs déclinés pour chaque acteur*)
- **Poursuite et renforcement des actions présentées**
- **4 études majeures pour la Martinique à lancer :**
 - consigne des emballages
 - faisabilité de réutilisation des mâchefers
 - modalités de collecte des biodéchets
 - caractérisation des Omr (MODECOM)
- **3 grands chantiers à mener en 2022 concernant la gestion :**
 - des VHU/BPHU
 - des déchets du BTP (y compris les amiantés)
 - de ceux de l'eau (assainissement et littoral)avec des plans d'actions spécifiques qui feront l'objet de rencontres et présentations dédiées
- **répartition des pilotages** des groupes et rencontres thématiques en fonction des champs de compétences de chacun :
 - **ADEME** : *Groupe de travail « biodéchets », étude « MODECOM »,*
 - **DEAL** : *Rencontres « reprise des matériaux de distributions », « tri 5 flux » et « terres excavées »*
 - **Partenariats avec SMTVD, Chambres, EO** : *Etude « Mâchefers », rencontre « Tri et collecte des professionnels (ZAE, ...) »,*
 - **CTM** : *groupe de travail « Assainissement », rencontres « Fluides frigorigènes », BTP (commande publique, gestion des déblais) et « déchets portuaires », instance de pilotage de la communication*

❖ Action prioritaire du Plan

- Porter une communication ciblée et adaptée en concertation avec les acteurs concernés
- Harmoniser les actions pour valoriser au mieux les moyens engagés

❖ Organisation :

Comité de pilotage

présidé par la CTM, regroupe ECPI, SMTVD, Chambres, E & Environnement (plateforme REP), ADEME, Etat avec pour missions :

- *D'impulser une dynamique pérenne de communication sur les déchets*
- *De veiller à la cohérence des actions et l'harmonisation des messages*
- *Définir les orientations et priorités de communication*

Comité technique

Composé des référents des services déchets et communication des membres du comité de pilotage en charge :

- *D'élaborer le plan de communication annuel,*
- *de recenser les besoins d'études et d'enquêtes spécifiques visant à améliorer la connaissance du territoire.*

- **Chaque acteur dans son champ de compétence, déclinera et réalisera ses propres actions de communication et de sensibilisation.**

SITE INTERNET « PORTAIL DES DECHETS DE MARTINIQUE »

Objectifs :

- améliorer la connaissance sur les types de déchets, l'organisation en Martinique, le cadre juridique et aux actions menées sur le territoire
- répondre aux questions récurrentes posées par les usagers et professionnels

avec des renvois sur les sites et liens existants

ET MAINTENANT...

Améliorer la gestion des déchets

Atteindre les performances du Plan

- Relance de la dynamique collective de 2019
- Recherche de financements idoines
- Déploiement de toutes les actions précitées
- Pérennisation des équipements de tri et de valorisation
- Priorisation de la réduction et de la valorisation des déchets
- Optimisation au maximum de la durée de vie de l'ISDND de Petit Galion



